

PAYS CHÂTILLONNAIS LOISIRS

Ces bénévoles balisent 330 kilo

Baliser les chemins de randonnée, ce n'est pas une mince affaire. Dans le Châtillonnais, ils sont 33 à sillonner les sentiers, une fois par an. Rencontre avec deux d'entre eux.

Tous les ans, ils sont 33 baliseurs bénévoles à refaire un par un les 24 sentiers de randonnée du Pays châtillonnais, qui représentent pas moins de 330 kilomètres, pour vérifier que la signalétique est en bon état. Ces baliseurs, on les reconnaît facilement, avec leur gilet jaune et leurs outils à portée de main : pinceau, peinture, brosse, scie... Ce jour-là, Bernadette Michel, animatrice au sein de la section Randonnée pédestre de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Lucie-Aubrac de Châtillon-sur-Seine, est accompagnée de Jean Billiaut. Tous les deux s'apprêtent à partir sur le circuit du chevreuil : trois kilomètres en forêt châtillonnaise. Il leur faudra environ trois heures pour revoir le balisage de celui-ci.

Du retard dans le balisage

« Tous les 150 mètres, il faut une signalétique pour les parcours dits promenades et randonnée (PR), à part si on se trouve sur un grand chemin blanc tout droit. Et il faut toujours que les marques soient perpendiculaires au sens de déplacement », raconte Bernadette. « Normalement, fin avril ou fin mai, on a terminé le balisage. Mais cette année, on a du retard à cause de la météo. Je pense qu'on aura tout terminé en juillet. Dès qu'il fait beau, on y va. Il ne faut pas baliser trop tôt de toute façon, car au printemps la végétation repousse. » Ils balisent principalement sur les arbres : « Il faut que la marque de peinture soit à hauteur des yeux ». Quand il n'y en a pas, ça peut être sur un caillou, par terre.

POINT PAR POINT

Code couleur de la signalétique

La couleur rouge est utilisée pour les chemins de grande randonnée (GR). Il y en a 100 km dans le Châtillonnais. Le jaune est réservé aux parcours de promenade et randonnée (PR). L'orange, quant à lui, est réservé aux promenades à cheval.

Formation

Pour être baliseur agréé, il faut faire un stage de deux jours abordant la théorie et la pratique, organisé par le comité départemental de la randonnée pédestre.

Licence

Le comité départemental de ran-



■ Jean et Bernadette, deux baliseurs bénévoles des sentiers de randonnées du Pays châtillonnais. Photo Astrid GAYET

donnée pédestre paie une licence de baliseur à chaque baliseur bénévole, ce qui leur permet d'être assuré en cas d'accident, par exemple. Elle est valable un an. Mais, en quoi consiste exactement leur mission ? « Il faut peindre ou repeindre les symboles du balisage qui indiquent la direction à prendre, nettoyer le sentier, brosser les arbres là où il y a une signalétique pour enlever le lichen et la poussière », raconte Bernadette, qui est bénévole depuis 2002. « S'il n'y a pas de balisage, par exemple pas de croix (pour indiquer que ce n'est pas le bon chemin, ndlr), alors on en rajoute une : on gratte un peu l'arbre sans l'abîmer, on ôte la mousse si besoin, et on peint un symbole. »

Le balisage, quèsaco ?

Ils doivent aussi « enlever le lierre qui monte après les troncs et qui cache tout au bout d'un moment », ou bien « tailler le branchage qui pourrait empêcher de voir la signalétique de loin. On peut couper jusque quatre centimètres », indiquent les deux baliseurs. Si, en chemin, ils se trouvent face à

un arbre tombé, « on prévient le maire », note Bernadette. « On essaye de le dégager de la route s'il gêne le passage », s'empresse d'ajouter Jean. Quand ils s'attaquent par exemple à un parcours de 20 kilomètres, les baliseurs le font en plusieurs fois, par tranche de quatre kilomètres environ.

« Cette année, on a repris tous les sentiers un par un (lire ci-contre). Certains étaient trop longs, ne correspondaient pas aux attentes des marcheurs. Donc on en a coupé, pour les rendre plus familiaux »,

explique Bernadette Michel. Pour ceux-là, il a fallu refaire le balisage. « Rebaliser, c'est facile. C'est le premier balisage qui est difficile. Il faut se mettre à la place d'un randonneur lambda, se poser les bonnes questions. On se demande : est-ce que je suis sur le bon chemin ? », commente Bernadette. Et d'ajouter : « Débaliser, c'est plus embêtant ».

Une fois le balisage d'un sentier terminé, il faut remplir une fiche et marquer des observations.

Astrid Gayet



■ Ici, le balisage indique qu'il faut tourner à droite. Photo A. G.



■ Les baliseurs bénévoles possèdent une licence. Photo A. G.

donnée pédestre paie une licence de baliseur à chaque baliseur bénévole, ce qui leur permet d'être assuré en cas d'accident, par exemple. Elle est valable un an.



■ Le balisage qui indique au randonneur qu'il est dans la bonne direction. Photo A. G.



■ Ce balisage qui indique que l'on est dans la mauvaise direction. Photo A. G.

mètres de sentiers de randonnée



■ La nouvelle signalétique des sentiers de randonnée dans le Pays châtillonnais. Ici, le circuit du chevreuil. Photo A. G.

REPÈRE

■ Sentiers

Ils sont 24 sur tout le Châtillonnais, que ce soit autour de Châtillon-sur-Seine, de Baigneux-les-Juifs, d'Aignay-le-Duc, de Montigny-sur-Aube, de Recey-sur-Orce ou bien encore de Laignes.

■ Cartes numériques

Les fiches retraçant le parcours et expliquant l'intérêt de tel ou tel sentier du Châtillonnais sont disponibles sur Internet, sur le site www.bouger-nature-en-bourgogne.com ou sur celui de l'office de tourisme du Pays châtillonnais (www.châtillonnais-tourisme.fr).

■ Association

Pour ceux qui désirent rejoindre un groupe de randonneurs et partager ce loisir avec d'autres, Bernadette Michel est en train de créer une association : le Rando club châtillonnais. « L'activité démarrera en septembre. Je ne m'occuperai plus de la section randonnée pédestre de la MJC »,

dit-elle. « C'est pour être un peu plus autonome et développer des activités différentes. »

■ Application mobile

Il est désormais possible de télécharger sur son smartphone une application : Balades en Bourgogne. Développée par Côte-d'Or tourisme, elle donne un côté interactif à la randonnée, en la réalisant en mode GPS.



Enfin une signalétique de départ des sentiers de randonnée

« Notre réseau de 24 sentiers de randonnée pédestre, couplé au site labellisé VTT FFC, constitue l'offre de base du territoire en matière de tourisme vert. Il structure et valorise notre offre touristique », fait savoir Jérémie Brigand, le président de la communauté de communes du Pays châtillonnais (CCPC). Et d'ajouter : « C'est un équipement significatif aussi bien pour les touristes que pour les résidents ».

“ Les sentiers ont été revus afin de répondre à la demande actuelle, qui porte sur des circuits plus courts. ”

Jérémie Brigand,
président de la CCPC



■ Inauguration de la signalétique des sentiers de randonnée pédestre, à Mauvilly, en présence des élus du secteur et de baliseurs bénévoles. Photo Michèle PIELIN

Aussi, il était important de mettre en valeur ces sentiers et de les modifier si nécessaire. Le besoin s'est d'ailleurs fait ressentir. « Ils ont été revus afin de répondre à la demande actuelle, qui porte sur des circuits plus courts », poursuit-il. Cela permettra d'attirer un plus grand public, notam-

ment des familles. C'est ainsi que certains sentiers ont été divisés par deux. Le randonneur a ainsi le choix entre deux itinéraires. D'autres ont été modifiés afin de valoriser un élément du patrimoine local, comme le lac de Marcenay, par exemple.

Cette modification de certains parcours des sentiers de randonnée a été l'occasion pour l'intercommunalité de mettre en place une signalétique – inexistante auparavant – au départ de tous les sentiers de randonnée pédestre du Châtillonnais. Cette nouvelle signalétique d'in-

formation permet de faire ressortir l'intérêt (touristique, patrimonial, etc.) de chacun des sentiers. Elle renseigne les randonneurs sur la nature du circuit qu'ils s'approprient à emprunter : son tracé, sa distance, le niveau de difficulté.

Astrid Gayet